

Diplôme d'accès aux études universitaires option A littéraire (DAEU A) en présentiel, cours du soir

Modalités de contrôle des connaissances 2026-2027

1. Organisation

Le programme d'enseignement est organisé sur une seule session sur l'année universitaire.
Il est composé des matières suivantes : français, langue vivante anglais obligatoires et 2 matières : histoire, géographie.

2. Assiduité

Les étudiants sont tenus à une assiduité à tous les enseignements dispensés.

3. Contrôle des connaissances

Cf. arrêté du 3 août 1994 relatif au diplôme d'accès aux études universitaires

Ce diplôme est présenté sous forme d'un examen final.

Pour être déclaré admis, le candidat doit obtenir une note moyenne au moins égale à dix sur vingt à l'ensemble des épreuves. Il doit présenter 4 épreuves : 2 matières obligatoires et 2 options.

Le contrôle des connaissances se déroule selon les modalités suivantes :

L'étudiant doit présenter à l'examen 2 matières obligatoires : français et langue vivante anglais et les 2 matières suivantes : histoire, géographie.

Libellé	Nature	Coefficient	Conservation note	Capitalisable	Compensable	Seuil de compensation /20	Type de contrôle
Français	UE	1	OUI	OUI	OUI	10	CT
Langue vivante 1 Anglais	UE	1	OUI	OUI	OUI	10	CT
Histoire	UE	1	OUI	OUI	OUI	10	CT
Géographie	UE	1	OUI	OUI	OUI	10	CT

			Session unique		Seconde chance*	
			Contrôle terminal		Contrôle terminal	
Libellé	Nature	Coefficient	Nature	Durée	Nature	Durée
Français	UE	1	Écrit	4 heures	Écrit	4 heures
Langue vivante 1 Anglais	UE	1	Écrit	3 heures	Écrit	3 heures
Histoire	UE	1	Écrit	3 heures	Écrit	3 heures
Géographie	UE	1	Écrit	3 heures	Écrit	3 heures

*exclusivement réservée aux candidats empêchés pour cas de force majeure

Mentions :

Les mentions pourront être obtenues comme suit :

- Très bien : moyenne générale supérieure ou égale à 16/20
- Bien : moyenne générale comprise entre 14 et 15,99/20
- Assez bien : moyenne générale comprise entre 12 et 13,99/20

Redoublement : le redoublement est de droit dans la limite de 3 (Article 4 de l'arrêté du 3 août 1994)

Capitalisation : il s'agit, en cas de redoublement, de la conservation d'une année sur l'autre des éléments acquis.

Chaque UE est définitivement acquise et capitalisable dès lors que leur moyenne respective est égale ou supérieure à 10/20.

Compensation : La compensation est la possibilité de valider une entité (unité d'enseignement, semestre, année) en obtenant une note égale ou supérieure à 10/20 à la moyenne des éléments qui la composent.